

CHAPITRE IV

N° 302.

(*Trip.*, XXIV, 8, p. 76 v°.)

Celui qui savait réciter les règles pour la direction d'un navire, mais qui était incapable de s'en servir (1).

Autrefois le fils d'un notable s'était embarqué sur la mer avec plusieurs marchands pour aller recueillir des objets précieux. Ce fils de notable était habile à réciter par quels procédés il fallait gouverner un bateau quand on était en pleine mer : Si, lorsqu'on est en mer, il y a des endroits où les eaux tourbillonnent ou bien reviennent sur elles-mêmes ou bien se brisent contre des écueils, voici comment il faut gouverner le bateau, voici comment il faut le redresser, voici comment il faut l'immobiliser; il disait aussi à ces gens assemblés qu'il connaissait toutes les manœuvres à faire en mer; ces gens, en l'entendant, avaient la plus grande confiance dans ses paroles. Cependant, quand on fut arrivé en pleine mer, au bout de peu de temps, le capitaine du bateau tomba malade et mourut soudain. Le fils du notable prit alors sa place; or, quand on arriva au milieu du courant impétueux d'un tourbillon, il se mit à psalmodier : « Voici

(1) Cf. Julien, *les Avadânas*, t. I, p. 209-211.